



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Culture Chiffres

Billetterie du spectacle vivant en 2022

Thibault Caïe
Léa Garcia
Amandine Schreiber
Laure Turner

2023-4

Billetterie du spectacle vivant en 2022

Un secteur d'une très grande diversité

Thibault Caïe, Léa Garcia, Amandine Schreiber, Laure Turner*

Théâtre, cirque, musique, danse ou encore seul-en-scène... le spectacle vivant, deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel, couvre une large variété de domaines esthétiques. D'après les données déclarées auprès du dispositif du ministère de la Culture SIBIL (Système d'information billetterie) et enrichies de celles du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), au moins 200 000 représentations de spectacle vivant ont été données en 2022, qui ont rassemblé 53 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 1,7 milliard d'euros.

La diversité du spectacle vivant induit une grande hétérogénéité d'un domaine esthétique à l'autre mais aussi au sein d'un même domaine, où le nombre de représentations, de spectateurs, la recette par billet et par représentation varient. Ainsi, les concerts rassemblent la moitié du public et génèrent les recettes les plus élevées (1 milliard d'euros, soit 60 % de la recette totale de billetterie) devant le théâtre et les arts associés (27 % du public et 320 millions d'euros), les comédies musicales, l'humour, le cabaret, le music-hall (18 % et 290 millions d'euros) et la danse (5 % et 74 millions d'euros). Cependant, une représentation de spectacle vivant sur deux relève du théâtre ou des arts associés, souvent jouée dans de plus petites salles (140 spectateurs en moyenne par représentation) que pour les représentations musicales (570 spectateurs), les spectacles de danse (300 spectateurs) ou d'humour (195 spectateurs). C'est en Île-de-France que sont données quatre représentations sur dix de spectacle vivant mais l'offre de festivals participe fortement à la vitalité culturelle des territoires. Les festivals rassemblent 400 spectateurs par représentation, moyenne qui varie de 80 pour le théâtre ou le conte, marionnettes et mime à 1 800 pour le pop, rock et 3 500 pour le rap, hip-hop, ces deux derniers genres musicaux générant les recettes les plus élevées.

* Respectivement *data scientist*, chargée d'études statistiques, cheffe et cheffe adjointe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS). Les données analysées ont été collectées grâce au travail quotidien d'Anne Solvignon, administratrice de la plateforme SIBIL, secondée depuis quelques mois par Lynda Tadjine et Modeste Siotos. Le DEPS remercie également le Centre national de la musique (CNM) et l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour leur collaboration et le partage de leurs données ainsi que la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture pour ses précieux éclairages.

Si la diversité des propositions artistiques est grande, celle des déclarants l'est aussi. Une représentation sur deux est déclarée par une société commerciale, une sur trois par une association et une sur six par un établissement public ou une collectivité territoriale. Parallèlement, deux représentations sur dix sont données au sein du réseau constitué par les établissements publics nationaux ou les structures auxquelles le ministère de la Culture a délivré un label ou une appellation. Pour ces structures, la reprise post-crise sanitaire est lente : le nombre de représentations déclarées en 2022 excède de 6 % celui de 2019, mais la fréquentation est en baisse de 7 % et les recettes, de 11 %.

La fréquentation et les types de spectacle proposés sont ainsi détaillés dans cette étude qui établit une toute première photographie de la billetterie du spectacle vivant en 2022.

Deuxième secteur culturel après l'audiovisuel en matière de poids économique¹, le spectacle vivant a été durement touché par la crise sanitaire². Les possibilités d'accès à la culture ont été drastiquement réduites lors des périodes de fermeture des établissements culturels (de la mi-mars à juin 2020 puis de novembre 2020 à mai 2021) et limitées par les protocoles spécifiques adoptés lors de leur réouverture progressive (jauges réduites, respect des mesures de couvre-feu, réservations obligatoires, distanciation entre visiteurs ou spectateurs, port du masque obligatoire, passe sanitaire puis passe vaccinal).

Depuis la mi-mars 2022, toutes les mesures de restriction sanitaire ont été levées, mais les acteurs culturels se sont d'abord inquiétés de ne pas retrouver leurs publics dans les mêmes proportions qu'avant la pandémie et s'interrogent aujourd'hui sur l'incidence qu'aura cette crise sanitaire, tant à très court terme qu'à plus long terme³.

Déployé à partir de juillet 2018 par le ministère de la Culture afin d'obtenir des chiffres détaillés sur la fréquentation et les types de spectacle proposés, le dispositif SIBIL (Système d'information billetterie) poursuit sa montée en charge (encadré 2, p. 20). Enrichi de certaines données complémentaires déclarées auprès du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), il permet d'établir une toute première photographie de la billetterie du spectacle vivant en 2022⁴.

1. Nicolas PIETRZYK, *Le Poids économique direct de la culture en 2021*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023.

2. Ludovic BOURLES et Yann NICOLAS, *Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture au 2^e trimestre 2023*, Paris, Ministère de la Culture, coll. « Note de conjoncture », DEPS, 2023.

3. Jörg MÜLLER et Amandine SCHREIBER, *Les Sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2022.

4. La présente étude repose sur l'exploitation des données de 2 420 déclarants auprès de SIBIL, auxquels ont été ajoutées les données complémentaires de 2 067 déclarants auprès du CNM et de 646 déclarants auprès de l'ASTP (soit un total dédoublonné de 5 078 déclarants). À noter que les données ASTP et CNM présentées dans cette étude ne reflètent pas la totalité des champs ASTP et CNM mais uniquement les données des déclarants non identifiés dans SIBIL, mobilisées pour compléter le champ d'observation (encadré 2, p. 20).

La billetterie du spectacle vivant couvre une large variété de domaines esthétiques

Le spectacle vivant compte 200 000 représentations, 53 millions de spectateurs et une recette de 1,7 milliard d'euros en 2022

En 2022, 200 000 représentations de spectacle vivant ont été déclarées, parmi lesquelles 50 % relèvent du théâtre et des arts associés – cirque, arts de la rue, conte, marionnettes, mime –, 24 % de la musique, 4 % de la danse et 22 % d'autres domaines – comédie musicale, humour, cabaret et music-hall (tableau 1 et graphique 1). Près de 53 millions de spectateurs munis de billets (gratuits ou payants) ont assisté à ces représentations. Les spectacles de musique sont ceux qui rassemblent le plus de public (51 %) devant le théâtre et les arts

Tableau 1 – Représentations, billetterie et recettes du spectacle vivant en 2022 selon le domaine esthétique

Unités, millions, millions d'euros et %

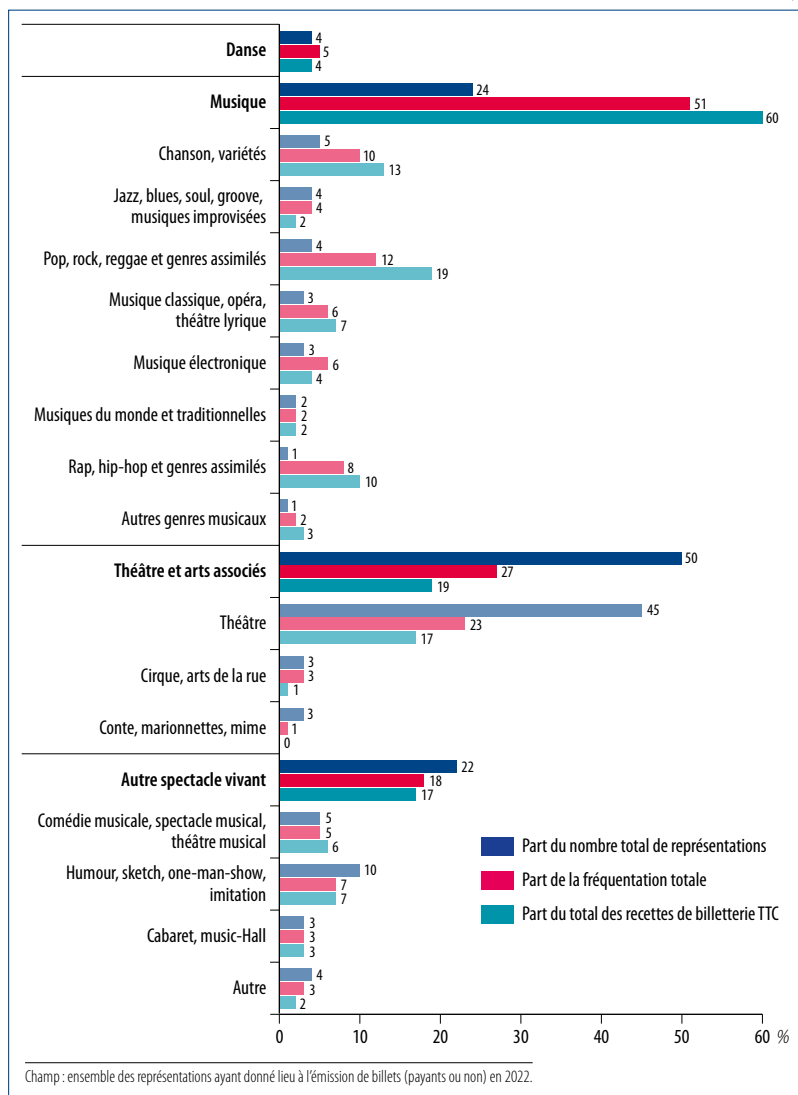
	Représentations		Nombre de billets		Recette TTC	
	(Unités)	(%)	(Millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
Danse	8 213	4	2,5	5	74	4
Musique	46 951	24	26,9	51	1 019	60
Chanson, variétés	9 993	5	5,4	10	222	13
Jazz, blues, soul, groove, musiques improvisées	8 369	4	2,0	4	40	2
Pop, Rock, Reggae et genres assimilés	8 207	4	6,4	12	321	19
Musique classique, opéra, théâtre lyrique	6 157	3	3,0	6	114	7
Musique électronique	5 095	3	3,4	6	75	4
Musiques du monde et traditionnelles	4 466	2	1,2	2	26	2
Rap, hip-hop et genres assimilés	2 696	1	4,5	8	172	10
Autres genres musicaux	1 968	1	1,1	2	49	3
Théâtre et arts associés	100 403	50	14,0	27	318	19
Théâtre	89 866	45	12,0	23	291	17
Cirque, arts de la rue	5 544	3	1,6	3	24	1
Conte, marionnettes, mime	4 993	3	0,4	1	3	0
Autre spectacle vivant	44 013	22	9,3	18	291	17
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	9 085	5	2,5	5	95	6
Humour, sketch, one-man-show, imitation	19 883	10	3,9	7	111	7
Cabaret, music-hall	6 328	3	1,3	3	52	3
Autre	8 717	4	1,6	3	32	2
Total général	199 580	100	52,8	100	1 701	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.
 Note : les spectacles de « musique contemporaine » sont à ce stade classés dans la catégorie « autres genres musicaux » ; ils feront l'objet d'une expertise plus approfondie afin d'être mieux identifiés.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Graphique 1 – Répartition des représentations, de la billetterie et des recettes du spectacle vivant en 2022 selon le domaine esthétique

En %



Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

associés (27 %), les comédies musicales, l'humour, le cabaret et le music-hall (18 %) et la danse (5 %). Ils sont également ceux qui génèrent le plus de recettes. D'après les différentes sources statistiques mobilisées

(encadré 2, p. 20), on comptabilise un milliard d'euros de recettes pour la musique (soit 60 % du 1,7 milliard généré par l'ensemble des spectacles), 320 millions pour le théâtre et les arts associés (soit 19 %), 290 millions pour les comédies musicales, l'humour, le cabaret et le music-hall (soit 17 %) et 74 millions d'euros pour la danse (soit 4 %).

Théâtre : une représentation de spectacle vivant sur deux relève du théâtre ou des arts associés

En 2022, 90 000 représentations de théâtre ont été déclarées et 10 500 représentations de cirque, arts de la rue, conte, marionnettes ou mime. Majoritaires si l'on considère le nombre de représentations (tableau 1 et graphique 1), les spectacles de théâtre et des arts associés sont joués dans de plus petites salles. Les représentations de théâtre sont ainsi données à 81 % devant un public rassemblant moins de 200 spectateurs et à 18 % devant un public comprenant entre 200 et 1 500 spectateurs, les spectacles de grandes jauges, de plus de 1 500 spectateurs, étant rares (tableau 2a). Les représentations de petites jauges génèrent 24 % des recettes, celles de jauges moyennes, 60 %. Les 16 % restant de recettes sont le fait de quelque 460 représentations recensées qui accueillent plus de 1 500 personnes. Souvent de petite jauge, les spectacles de théâtre et arts associés proposent aussi des tarifs plus faibles que la moyenne. Ainsi, une représentation de théâtre comptabilise en moyenne 130 spectateurs et une recette moyenne par billet⁵ (en comptabilisant les billets gratuits) de 24 euros, contre 260 spectateurs et 32 euros de recette moyenne par billet pour tous les genres confondus de spectacles (tableau 2). Les spectacles de cirque ou des arts de la rue – dont la billetterie ne reflète que très partiellement l'activité – rassemblent en moyenne 290 spectateurs par représentation et enregistrent une recette moyenne de 15 euros par billet. Les spectacles de conte, marionnettes, mime sont tout à la fois ceux qui se jouent dans les jauges les plus restreintes – 80 spectateurs par représentation – et aux tarifs les plus faibles – 6 euros de recette moyenne par billet.

Danse : plus de 8 000 représentations, des jauges petites ou moyennes

Les spectacles de danse – dont 8 200 représentations ont été identifiées en 2022 – accueillent 5 % du public et génèrent 4 % des recettes (tableau 1 et graphique 1). Comme pour le théâtre et les arts associés, les spectacles de danse sont donnés le plus souvent dans des petites salles (moins de 200 personnes pour 59 % des

5. La recette moyenne par billet correspond au total des recettes toutes taxes comprises (TTC) cumulées pour chaque domaine esthétique divisées par le nombre de billets émis, gratuits ou payants. Cet indicateur ne correspond ainsi pas au prix moyen par billet payant, dont il est par construction un minorant.

représentations) mais un peu plus souvent que le théâtre devant des jauges moyennes comprenant entre 200 et 1 500 spectateurs (38 %) et, dans quelques rares cas (3 %, soit 240 représentations), devant plus de 1 500 spectateurs (graphique 2b). En moyenne par représentation, les spectacles de danse rassemblent 300 personnes et génèrent une recette par billet de 30 euros (tableau 2).

Musique : les spectacles de musique sont à l'origine de plus de la moitié des recettes du spectacle vivant

Dans le champ de la musique, 47 000 représentations ont été déclarées en 2022, dont, pour les catégories les plus représentées, 10 000 spectacles de chanson, variétés, 8 400 de jazz, blues, 8 200 de pop, rock et 6 200 de musique classique, opéra ou théâtre lyrique (tableau 1 et graphique 1). Les concerts de pop, rock⁶ sont ceux qui rassemblent le plus de spectateurs et qui génèrent le plus de recettes (12 % de la billetterie totale du spectacle vivant et 19 % des recettes), devant les spectacles classés dans la catégorie chanson, variétés (10 % des spectateurs et 13 % des recettes) et les concerts de rap, hip-hop ou autres musiques dites urbaines (8 % de spectateurs et 10 % des recettes). Comme pour les autres grands domaines esthétiques, les concerts rassemblant moins de 200 personnes restent majoritaires mais dans une moindre proportion (57 % des concerts contre 74 % de l'ensemble des représentations de spectacle vivant). La spécificité des spectacles de musique tient à la proportion relativement grande des spectacles rassemblant plus de 1 500 spectateurs, qui, mécaniquement, génèrent les recettes les plus importantes : les concerts accueillant entre 1 500 et 6 000 spectateurs représentent 5 % de l'ensemble des représentations musicales et génèrent 26 % des recettes, les concerts accueillant plus de 6 000 spectateurs – soit 640 concerts ou festivals de musique, dont une cinquantaine accueille plus de 30 000 spectateurs – réalisent 33 % de la billetterie et génèrent 49 % des recettes de spectacles musicaux (graphique 2c).

Plus souvent de grande jauge, les spectacles de musique proposent en moyenne des tarifs plus élevés. Ainsi, par concert, on comptabilise 570 spectateurs en moyenne et une recette moyenne par billet (y compris les billets gratuits) de 38 euros, contre 260 spectateurs et 32 euros de recette moyenne par billet pour l'ensemble des spectacles (tableau 2). Les concerts de pop, rock qui accueillent le plus grand nombre de spectateurs (780 en moyenne par représentation) après les concerts de rap, hip-hop (1 660) génèrent la recette moyenne par

6. À noter que la classification entre les différents genres musicaux est laissée à l'appréciation du déclarant et qu'elle peut varier d'un déclarant à l'autre et d'une source à l'autre, en l'absence d'un référentiel partagé d'artistes et de spectacles (voir encadré 2, p. 20). La catégorie « autres genres musicaux » rassemble des spectacles pour lesquels l'information est manquante et n'a pas pu être imputée à ce stade.

billet la plus importante (50 euros). Inversement, les spectacles de jazz, blues et genres assimilés sont de plus petits formats (240 spectateurs en moyenne) et de tarifs moins élevés (20 euros de recette moyenne par billet). Les concerts de rap, hip-hop, grâce à leur nombre élevé de spectateurs par représentation, ont la recette moyenne par représentation la plus élevée de tous les genres musicaux.

Une représentation de spectacle sur dix relève de l'humour, des imitations, sketches ou seul-en-scène

Les spectacles d'humour, les imitations, sketches ou seul-en-scène constituent, après le théâtre, la deuxième proposition artistique en matière de nombre de représentations. On recense en effet, pour l'année 2022, près de 20 000 représentations qui relèvent de cette catégorie, soit une sur dix, rassemblant au total 7 % du public et générant 7 % des recettes (tableau 1 et graphique 1). Donnés devant

Tableau 2 – Billetterie et recette moyenne par représentation en 2022 selon le domaine esthétique

Unités et euros

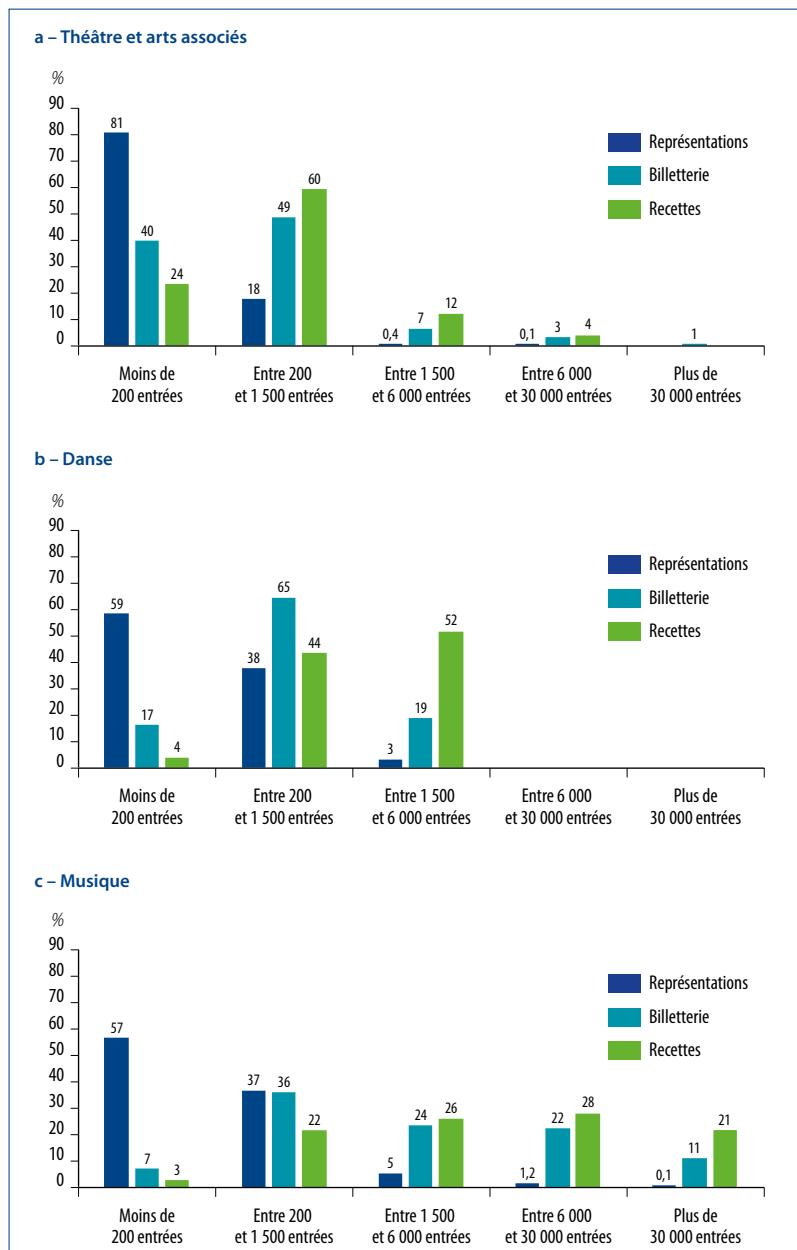
	Nombre de billets par représentation	Recette moyenne (en euros)	
		par représentation	par billet
Danse	300	8 978	30
Musique	574	21 699	38
Chanson, variétés	537	22 212	41
Jazz, blues, soul, groove, musiques improvisées	242	4 795	20
Pop, rock, reggae et genres assimilés	776	39 078	50
Musique classique, opéra, théâtre lyrique	494	18 490	37
Musique électronique	671	14 728	22
Musiques du monde et traditionnelles	262	5 786	22
Rap, hip-hop et genres assimilés	1 659	63 793	38
Autres genres musicaux	544	25 047	46
Théâtre et arts associés	140	3 163	23
Théâtre	133	3 237	24
Cirque, arts de la rue	293	4 330	15
Conte, marionnettes, mime	82	532	6
Autre spectacle vivant	212	6 601	31
Comédie musicale, spectacle musical, Théâtre musical	277	10 474	38
Humour, sketch, one-man-show, imitation	195	5 580	29
Cabaret, music-hall	210	8 265	39
Autre	184	3 687	20
Total général	264	8 521	32

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

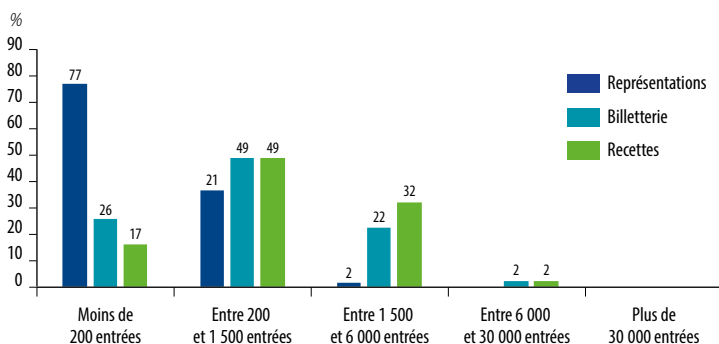
Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Graphique 2 – Répartition des représentations, de la billetterie et des recettes du spectacle vivant en 2022 selon la jauge du spectacle

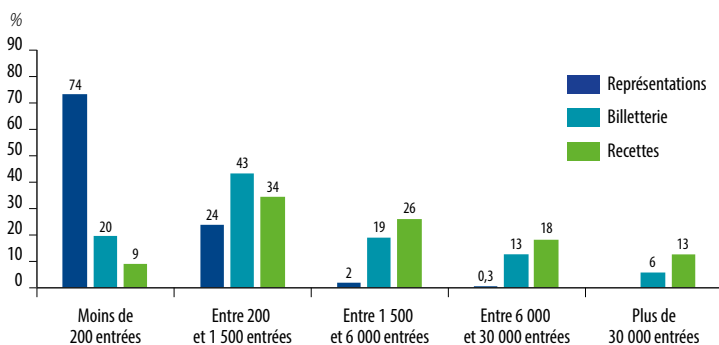
En %



d – Autres spectacles vivants



e – Ensemble des spectacles



Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

195 personnes en moyenne par représentation (et dans huit cas sur dix devant moins de 200 personnes), les spectacles d'humour, les imitations, sketches ou seul-en-scène proposent des tarifs légèrement inférieurs à la moyenne, générant une recette moyenne par billet de 29 euros (tableau 2).

Les spectacles de comédie musicale ou de théâtre musical donnent lieu à un nombre un peu plus élevé de représentations (9 100 en 2022), accueillent une même proportion de public que les spectacles de danse mais pour une recette par billet supérieure à la moyenne (38 euros). Enfin, les spectacles de cabaret ou de music-hall, dont on recense 6 300 représentations en 2022, rassemblent 210 personnes en moyenne par représentation, pour une recette moyenne par billet elle aussi légèrement supérieure à la moyenne (39 euros).

Les représentations par type de structure déclarante en 2022

Une programmation soutenue des établissements publics nationaux, labels et appellations du ministère de la Culture

Les établissements publics nationaux (EPN), labels et appellations du ministère de la Culture ont été concernés par le déploiement du dispositif SIBIL dès le 1^{er} juillet 2018. Parmi les 80 établissements publics qui assurent une mission d'intérêt général en lien avec la politique culturelle nationale et les programmes d'intervention du ministère de la Culture⁷, une vingtaine entrent dans le champ de la déclaration de spectacles dans SIBIL, dont 9 sont spécifiquement dédiés au spectacle vivant : l'Opéra national de Paris, la Comédie-Française⁸, les théâtres nationaux de Chaillot, de la Colline, de l'Odéon, de l'Opéra-Comique, de Strasbourg, la Grande Halle de la Villette et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris⁹.

Ces établissements ont proposé près de 4 000 représentations en 2022 – soit près de 200 par structure et 335 pour les seuls établissements publics nationaux dédiés au spectacle vivant. Plus de 2,3 millions de spectateurs ont assisté à ces représentations qui ont généré une recette totale de 107 millions d'euros (tableau 3).

Par ailleurs, un vaste réseau de lieux dédiés à la création et à la diffusion du spectacle vivant, soutenus par l'intervention conjointe de l'État et des collectivités territoriales, maille l'ensemble du territoire. Ce réseau s'appuie notamment sur des labels ou appellations, délivrés par le ministère de la Culture, qui structurent les missions et les moyens de ces institutions. Près de 300 structures disposent d'un label du spectacle vivant. À la différence des scènes nationales qui proposent une programmation pluridisciplinaire, la plupart des labels sont associés à un domaine en particulier : les centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique nationaux pour la danse ; les centres dramatiques nationaux, centres nationaux de la marionnette, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et pôles nationaux du cirque pour le théâtre et les arts associés ; les opéras nationaux en région, orchestres nationaux en région, centres

7. Voir fiche « Financement de la culture », *Chiffres-clés*, édition 2022.

8. La Comédie-Française dispose de trois salles : la salle Richelieu, le Théâtre du Vieux-Colombier et le Studio Théâtre.

9. D'autres établissements publics nationaux disposent d'auditoriums ou de salles de spectacle qui donnent lieu à une programmation de spectacles. C'est le cas de certains établissements patrimoniaux (château de Versailles, domaine national de Chambord), de musées (Orsay, Orangerie, Mucem, Quai Branly), du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, des conservatoires nationaux supérieurs ou de la Bibliothèque nationale de France. La billetterie de ces établissements représente 10 % de la billetterie de l'ensemble des établissements publics nationaux ayant déclaré leurs spectacles dans SIBIL, contre 90 % pour les 9 dédiés au spectacle vivant.

nationaux de création musicale et scènes de musiques actuelles pour la musique. En 2022, les labels ont proposé 24 300 représentations, soit 12 % de l'ensemble des représentations de spectacle vivant. Ils ont accueilli 5,8 millions de spectateurs (soit 11 % de l'ensemble des spectateurs) et généré une recette de 84 millions d'euros (5 %).

Les données de billetterie ne reflètent toutefois que partiellement l'activité de certains labels. C'est en particulier le cas des centres de développement chorégraphique nationaux et des centres nationaux de création musicale qui produisent plus qu'ils ne programment de spectacles. C'est également le cas des centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, qui programment le plus souvent des spectacles dans des espaces publics en accès libre sans émission de billetterie. Enfin, certains labels, comme les scènes nationales, ont une programmation qui ne se limite pas au spectacle vivant (cinéma, arts visuels, etc.) et ne donne ainsi pas systématiquement lieu non plus à des déclarations dans SIBIL.

En plus des structures labellisées, près d'une centaine de structures ont obtenu l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ou « théâtre lyrique d'intérêt national ». Ces appellations permettent d'accompagner, selon des modalités et des objectifs ciblés, des structures dont une partie des actions répond, sur une période donnée, aux priorités nationales en matière de soutien à la création contemporaine et à sa diffusion auprès du public le plus large. Ces appellations ont proposé 7 500 représentations en 2022, ont accueilli 1,4 million de spectateurs et généré 19 millions d'euros de recettes.

Tableau 3 – Représentations, billetterie et recettes des établissements publics nationaux, labels et appellations en 2022

Unités, millions, millions d'euros et %

	Représentations		Nombre de billets		Recette TTC	
	(Unités)	(%)	(Millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
EPN, labels et appellations	35 697	18	10	18	209	12
Établissements publics nationaux (EPN)	3 961	2	2,3	4	107	6
Labels	24 260	12	5,8	11	84	5
Appellations	7 476	4	1,4	3	19	1
Autres structures déclarantes	163 883	82	43	82	1 475	88
Ensemble du champ	199 580	100	52,8	100	1 701	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Tableau 4 – Billetterie et recettes moyennes des établissements publics nationaux, labels et appellations en 2022

Unités et euros

	Nombre de billets par représentation	Recette moyenne (en euros)	
		par représentation	par billet
EPN, labels et appellations	269	5 868	22
Établissements publics nationaux (EPN)	585	26 929	46
Labels	241	3 451	14
Appellations	192	2 551	13
Autres structures déclarantes	263	9 002	34
Ensemble du champ	264	8 521	32

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Encadré 1

Reprise post-Covid de l'activité des établissements publics nationaux, labels et appellations en 2022 : plus de représentations qu'en 2019, mais un public encore en deçà du niveau pré-Covid

En focalisant l'analyse sur un panel restreint d'établissements publics nationaux, labels et appellations, à jour de leurs déclarations dès 2019¹⁰, les données SIBIL permettent de retracer la chronologie de la crise sanitaire et de la reprise post-Covid. Après un arrêt presque complet des représentations en 2020 et 2021 – à l'exception des mois de septembre-octobre 2020 et mai-juin 2021 –, le nombre de représentations dépasse son niveau de 2019 à partir du mois de mars 2022. D'après les données SIBIL, en 2022, la fréquentation ne retrouve toutefois pas son niveau d'avant-crise, si bien que l'écart avec 2019 est de – 7 % pour la billetterie et de – 11 % pour les recettes alors que le nombre de représentations est supérieur de 6 % (tableau 5). La situation est cependant contrastée selon les grands domaines esthétiques. Avec un nombre de représentations en hausse de 9 % entre 2019 et 2022, les spectacles de danse enregistrent une fréquentation en hausse de 5 % et une hausse des recettes de 32 % (tableau 5). Les spectacles de théâtre et arts associés, dont le nombre de représentations est également en hausse de 9 %, enregistrent une baisse de fréquentation de 8 % et une baisse de recettes de 21 %. Les spectacles de musique, dont le nombre de représentations est stable par rapport à 2019, enregistrent une baisse de billetterie de 9 % et une baisse de recettes de 17 %.

La reprise post-Covid de la fréquentation semble en outre plus lente pour ces structures subventionnées ou labellisées par le ministère de la Culture,

10. Soit 272 structures qui génèrent en 2022 plus de 80 % de la billetterie et des recettes de l'ensemble des EPN, labels et appellations.

Tableau 5 – Écart par rapport à 2019 du nombre de représentations, de la billetterie et des recettes des EPN, labels et appellations par grand domaine esthétique

En %

Écart de représentations	2020	2021	2022
Danse	-54	-36	9
Musique	-61	-43	0
Théâtre et arts associés	-54	-30	9
Autre spectacle vivant	-58	-37	2
Total	-56	-35	6
Écart de billetterie	2020	2021	2022
Danse	-68	-50	5
Musique	-70	-57	-9
Théâtre et arts associés	-60	-53	-8
Autre spectacle vivant	-63	-59	-12
Total	-66	-54	-7
Écart de recettes	2020	2021	2022
Danse	-71	-37	32
Musique	-79	-64	-17
Théâtre et arts associés	-67	-60	-21
Autre spectacle vivant	-72	-68	-32
Total	-75	-59	-11

Source : SIBIL, traitements DEPS

comparées à celle de l'ensemble des entrepreneurs du spectacle assujettis à la taxe du CNM ou de l'ASTP. Comme cela a été établi par le CNM dans son rapport annuel¹¹, les spectacles de musiques actuelles et de variétés bénéficient de la reprise de l'activité du secteur en 2022, battant de nouveaux records : l'année 2022 dans son ensemble enregistre, par rapport à 2019, un excédent de 6 % du nombre de représentations payantes de musiques actuelles et de variétés, de 7 % de spectateurs et de 17 % de recettes. Dans son rapport d'activité 2022, l'ASTP fait état d'une hausse de la taxe facturée sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique de 18 % par rapport à 2019, portée par une hausse du nombre de représentations de 34 % et d'une hausse du nombre de billets vendus de 10 %.

11. CNM, *La Diffusion des spectacles, de musiques actuelles et de variétés en France*, juillet 2023.

Une représentation sur deux est déclarée par une société commerciale, une sur trois par une association et une sur six par un établissement public ou une collectivité territoriale

Aux côtés des établissements publics nationaux, labels ou appellations, les données SIBIL illustrent la grande diversité des acteurs du spectacle vivant responsables de la billetterie dont témoigne leur répartition selon leur catégorie juridique¹². Parmi les 5 100 responsables de billetterie qui ont déclaré leur spectacle dans SIBIL ou auprès de l'ASTP et du CNM, 52 % sont des associations, 23 % des sociétés commerciales, 19 % des collectivités territoriales et 6 % des établissements publics (tableau 6 et graphique 3). Les associations déclarent 32 % des représentations et produisent 17 % des recettes. Les sociétés commerciales sont celles qui accueillent le plus de public (59 % de la billetterie) et génèrent le plus de recettes (71 %). Les établissements publics sont ceux qui accueillent le plus de spectateurs par représentation (330), mais leur recette moyenne par billet est inférieure à la moyenne (28 euros contre 32 euros) (tableau 7). À l'inverse, les sociétés commerciales, qui accueillent en moyenne 300 personnes par représentation, enregistrent une recette moyenne par billet supérieure à la moyenne (39 euros).

Tableau 6 – Représentations, billetterie et recettes en 2022 selon le type de structure déclarante

Unités, millions, millions d'euros et %

	Nombre de déclarants		Représentations		Nombre de billets		Recette TTC	
	(Unités)	(%)	(Unités)	(%)	(Millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
Associations loi 1901 ou assimilé	2 627	52	64 435	32	12,6	24	286	17
Collectivités territoriales	955	19	14 930	7	3,2	6	47	3
Établissements publics	320	6	16 932	8	5,7	11	159	9
Sociétés commerciales	1 176	23	103 283	52	31,3	59	1 209	71
Total	5 078	100	199 580	100	52,8	100	1 701	100

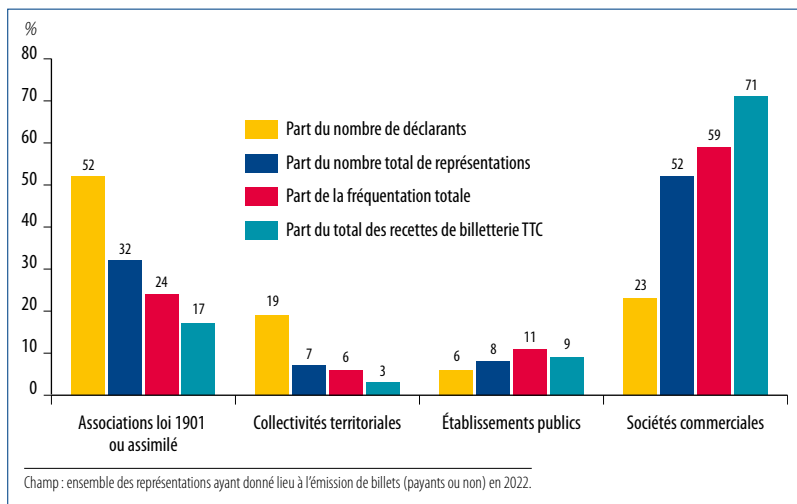
Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

12. À noter que les deux typologies – EPN, labels et appellations d'une part, et catégorie juridique d'autre part – ne recouvrent pas la même chose : les établissements publics nationaux ont un statut particulier qui les distingue des autres établissements publics au sens large, et le statut des labels et appellations peut varier entre associations, établissements publics ou même sociétés commerciales.

Graphique 3 – Représentations, billetterie et recettes en 2022 selon le type de structure déclarante

En %



Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Tableau 7 – Billetterie et recettes moyennes par représentation en 2022 selon le type de structure déclarante

Unités, euros et %

	Nombre de billets moyen par représentation	Recette moyenne (en euros)	
		par représentation	par billet
Associations loi 1901 ou assimilé	196	4 440	23
Collectivités territoriales	212	3 143	15
Établissements publics	334	9 392	28
Sociétés commerciales	303	11 702	39
Total	264	8 521	32

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Géographie du spectacle vivant en 2022

La région Île-de-France concentre 40 % de l'offre de spectacles

C'est en Île-de-France que sont données 4 représentations sur 10 de spectacle vivant. On y recense ainsi 80 000 représentations en 2022, auxquelles ont assisté 21 millions de spectateurs (soit 39 % du total des spectateurs) et qui ont généré 820 millions d'euros de recettes, soit 48 % du 1,7 milliard enregistré pour l'ensemble des spectacles (tableau 8). L'offre de représentations de théâtre ou des arts associés y est particulièrement riche, 46 % des représentations de théâtre sont jouées en Île-de-France. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région en ce qui concerne le nombre de représentations (12 %), avec une proportion de spectacles de théâtre également plus élevée que dans les autres régions. Viennent ensuite Auvergne-Rhône-Alpes (11 % des représentations), l'Occitanie (7 %) et la Nouvelle-Aquitaine (6 %), régions dans lesquelles l'offre de spectacles de musique est relativement plus importante qu'ailleurs.

Tableau 8 – Représentations, billetterie et recette en 2022 selon la région de la représentation

Unités, euros et %

	Représentations		Billetterie		Recette		Répartition population
	(Unités)	(%)	(Unités)	(%)	(Euros)	(%)	(%)
Auvergne-Rhône-Alpes	22 275	11	5 569 475	11	153 760 552	9	12
Bourgogne-Franche-Comté	4 397	2	1 236 733	2	34 317 702	2	4
Bretagne	7 270	4	2 511 762	5	64 394 782	4	5
Centre-Val de Loire	4 372	2	1 198 376	2	29 000 853	2	4
Corse	188	0	45 776	0	1 696 970	0	1
Grand Est	8 649	4	2 678 711	5	70 890 275	4	8
Guadeloupe	69	0	14 095	0	232 739	0	1
Guyane	73	0	5 373	0	30 402	0	0
Hauts-de-France	7 877	4	2 260 948	4	67 896 842	4	9
Île-de-France	80 123	40	20 598 181	39	817 284 321	48	18
La Réunion - Mayotte	467	0	150 596	0	2 456 430	0	2
Martinique	132	0	56 865	0	4 051 775	0	1
Normandie	5 935	3	1 936 095	4	49 537 982	3	5
Nouvelle-Aquitaine	12 404	6	3 741 890	7	95 952 425	6	9
Occitanie	13 281	7	3 771 764	7	103 766 616	6	9
Pays de la Loire	8 942	4	3 073 680	6	107 536 700	6	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 126	12	3 907 576	7	97 848 293	6	8
Total	199 580	100	52 757 899	100	1 700 655 658	100	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.
 Note de lecture : en région Auvergne-Rhône-Alpes – région qui compte 12 % de la population française – 22 275 représentations ont été recensées en 2022 (soit 11 % du total des représentations), qui ont donné lieu à l'émission de 5,6 millions de billets (soit 11 % de la billetterie totale) et généré une recette de 154 millions d'euros (soit 9 % de la recette totale des spectacles).

Source : SIBIL, ASTP, CNM, Insee, traitements DEPS

Les festivals participent fortement à la vitalité culturelle des territoires

Parmi les 200 000 représentations de spectacle vivant données en 2022, près de 20 500 l'ont été à l'occasion d'un festival, soit une représentation sur dix¹³ (tableau 9). La dynamique festivalière – et l'événementialisation de la culture à laquelle elle contribue – renforce la vitalité culturelle des territoires, dans le domaine du spectacle vivant comme dans les autres domaines culturels¹⁴. Certaines régions profitent tout particulièrement de l'attrait du public pour les festivals. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur concentre 33 % du nombre de représentations déclarées dans le cadre d'un festival de spectacle vivant¹⁵ (dont plus de la moitié pour le festival d'Avignon), accueille

Tableau 9 – Billetterie et recette moyenne par représentation des festivals en 2022 selon la région

Unités, euros et %

	Représentations		Billetterie		Recette		Répartition population
	(Unités)	(%)	(Unités)	(%)	(Euros)	(%)	(%)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 084	10	837 700	10	25 162 100	9	12
Bourgogne-Franche-Comté	615	3	299 300	4	8 081 000	3	4
Bretagne	1 055	5	883 200	11	26 610 500	10	5
Centre-Val de Loire	436	2	275 100	3	6 499 300	2	4
Corse	30	0	15 300	0	675 600	0	1
Grand Est	1 376	7	478 900	6	12 404 200	5	8
Guadeloupe-Martinique	54	0	39 000	0	3 715 200	1	1
Guyane	29	0	3 200	0	17 200	0	0
Hauts-de-France	765	4	367 200	4	13 743 300	5	9
Île-de-France	2 381	12	925 400	11	38 406 800	14	18
La Réunion - Mayotte	84	0	40 000	0	710 500	0	2
Normandie	849	4	508 000	6	14 567 700	5	5
Nouvelle-Aquitaine	1 531	7	1 017 000	12	18 612 900	7	9
Occitanie	1 525	7	820 500	10	23 794 300	9	9
Pays de la Loire	902	4	734 000	9	47 723 900	18	6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 776	33	955 800	12	25 445 500	10	8
Total	20 492	100	8 199 500	100	266 170 000	100	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, Insee, traitements DEPS

13. Le nombre de festivals de musique actuelle et de variétés est probablement légèrement sous-estimé du fait d'une difficulté à les identifier dans les données du CNM exploitées pour cette étude.

14. Edwige MILLERY, Emmanuel NÉGRIER et Stéphane COURSIÈRE, *Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2023.

15. À noter toutefois que ce décompte est tributaire du type de représentations données et de la façon de les dénombrer. Ainsi, par exemple, dans le cadre du festival d'Avignon, un grand nombre de représentations sont données et comptabilisées, tandis que des festivals de musique qui se déroulent sur plusieurs jours compteront pour quelques représentations seulement.

12 % du public et génère 10 % des recettes. Après l'Île-de-France – qui tient la deuxième place en part des représentations –, la région Auvergne-Rhône-Alpes totalise 10 % des représentations, 10 % du public et 9 % des recettes (on peut citer les festivals de musique Aluna Festival et Jazz à Vienne parmi les plus fréquentés de cette région). Les Pays de la Loire, quant à eux, avec 4 % des représentations déclarées de festivals, génèrent 18 % des recettes (largement portées par le Hellfest).

Pour le nombre de représentations, le théâtre et les arts associés restent prédominants (39 %), mais ce sont les festivals de musique, avec 33 % de représentations, qui accueillent le plus de spectateurs (6,5 millions de billets, soit 79 % du public) et génèrent le plus de recettes (247 millions d'euros, soit 93 % des recettes des festivals) (tableau 10). Les représentations données dans le cadre de festivals rassemblent 400 spectateurs, moyenne qui varie de 80 spectateurs pour le théâtre ou le conte, marionnettes et mime à 1 800 pour le pop,

Tableau 10 – Représentations, billetterie et recettes des festivals en 2022 selon le domaine esthétique

Unités, millions, millions d'euros et %

	Représentations		Nombre de billets		Recette TTC	
	(Unités)	(%)	(Millions)	(%)	(Millions d'euros)	(%)
Danse	1 541	8	234 700	3	2 707 800	1
Musique	6 795	33	6 492 800	79	246 740 700	93
Chanson, variétés	1 149	6	1 135 200	14	38 820 300	15
Jazz, blues, soul, groove, musiques improvisées	1 445	7	895 700	11	16 016 100	6
Pop, rock, reggae et genres assimilés	1 063	5	1 929 200	24	102 337 400	38
Musique classique, opéra, théâtre lyrique	1 159	6	293 500	4	10 013 800	4
Musique électronique	588	3	864 700	11	30 780 200	12
Musiques du monde et traditionnelles	670	3	363 500	4	10 136 000	4
Rap, hip-hop et genres assimilés	203	1	712 800	9	25 848 500	10
Autres genres musicaux	518	3	298 100	4	12 788 300	5
Théâtre et arts associés	8 016	39	831 800	10	8 048 300	3
Théâtre	6 329	31	520 300	6	6 325 500	2
Cirque, arts de la rue	1 040	5	260 100	3	1 426 700	1
Conte, marionnettes, mime	647	3	51 400	1	296 100	0
Autre spectacle vivant	4 140	20	640 200	8	8 673 300	3
Cornédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	749	4	78 300	1	865 200	0
Humour, sketch, one-man-show, imitation	983	5	117 100	1	2 080 700	1
Cabaret, music-hall	18	0	3 700	0	38 500	0
Autre	2 390	12	441 100	5	5 688 800	2
Total général	20 492	100	8 199 500	100	266 170 000	100

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

rock et 3 500 pour le rap, hip-hop (tableau 11). Les festivals de pop, rock et de rap, hip-hop sont également ceux qui génèrent les recettes par billet (respectivement 53 et 36 euros) et les recettes par représentation les plus élevées.

Tableau 11 – Billetterie et recette moyenne par représentation des festivals en 2022 selon le domaine esthétique

Unités et euros

	Nombre de billets par représentation	Recette moyenne (en euros)	
		par représentation	par billet
Danse	152	1 757	12
Musique	956	36 312	38
Chanson, variétés	988	33 786	34
Jazz, blues, soul, groove, musiques improvisées	620	11 084	18
Pop, rock, reggae et genres assimilés	1 815	96 272	53
Musique classique, opéra, théâtre lyrique	253	8 640	34
Musique électronique	1 471	52 347	36
Musiques du monde et traditionnelles	543	15 128	28
Rap, hip-hop et genres assimilés	3 512	127 333	36
Autres genres musicaux	576	24 688	43
Théâtre et arts associés	104	1 004	10
Théâtre	82	999	12
Cirque, arts de la rue	250	1 372	5
Conte, marionnettes, mime	79	458	6
Autre spectacle vivant	155	2 095	14
Comédie musicale, spectacle musical, théâtre musical	105	1 155	11
Humour, sketch, one-man-show, imitation	119	2 117	18
Cabaret, music-hall	208	2 142	10
Autre	185	2 380	13
Total général	400	12 989	32

Champ : ensemble des représentations ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

Encadré 2 – Sources et méthodes

SIBIL (Système d'information billetterie)

Le dispositif SIBIL (ou Système d'information billetterie) a été conçu en 2018 par le ministère de la Culture afin de faciliter la transmission des données de billetterie des entrepreneurs du spectacle vivant, encadrée par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

À la fin de chaque trimestre civil, avant le dixième jour du mois suivant, les données relatives aux représentations du trimestre écoulé doivent être transmises dans SIBIL par les entrepreneurs de spectacles détenteurs d'une licence et responsables de la billetterie. Les données sont recueillies par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) du ministère de la Culture, qui en assure le traitement, dans le respect du secret statistique et des autres secrets prévus par la loi, garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Le dispositif SIBIL a été déployé en plusieurs vagues selon un calendrier initial ambitieux, l'obligation d'inscription et de déclaration concernant, dès le 1^{er} juillet 2018, les établissements publics nationaux (EPN), les labels et les appellations du ministère de la Culture puis, à partir du 1^{er} octobre 2019, les redevables de la taxe sur les spectacles auprès du Centre national de la musique (CNM) ou de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), et enfin, à partir du 1^{er} avril 2020, l'ensemble des entrepreneurs de spectacle vivant responsables de billetterie. La crise sanitaire a toutefois retardé le déploiement du dispositif SIBIL, de même que la publication des premiers résultats, alors qu'il devenait d'autant plus indispensable de décrire précisément la situation du secteur.

Méthodes

Produire de tous premiers résultats statistiques sur la billetterie du spectacle vivant à partir du dispositif SIBIL impose de relever plusieurs défis méthodologiques.

Le défi méthodologique principal tient à l'absence de référentiels communs sur les entrepreneurs, les lieux de diffusion et les spectacles. Une multitude d'acteurs culturels (établissements culturels, organismes de gestion collective, syndicats de professionnels, etc.) produisent des résultats sur leur champ d'intervention respectif, mais il n'existe pas de source unifiée produisant des données de référence sur l'ensemble du secteur, manque que le dispositif SIBIL vise précisément à combler pour les données de billetterie. Or, en l'absence d'une source unifiée de données permettant de définir *ex ante* le champ des entrepreneurs de spectacle vivant et la liste des spectacles à déclarer dans SIBIL, il est difficile d'apprécier la complétude du dispositif au fil de sa montée en charge et de mettre en place des relances ciblées.

Un autre défi méthodologique tient à l'extrême diversité du secteur du spectacle vivant et à son hétérogénéité, ce qui contribue par ailleurs à la difficulté de mettre en place des référentiels communs. Si la concertation entre le ministère de la Culture et les éditeurs de billetterie dès l'origine du

projet a permis de proposer des canaux pour faciliter la transmission des données et permettre leur automatisation, le système reste perfectible et tous les entrepreneurs du spectacle ne disposent pas des mêmes ressources pour mettre en place la transmission régulière de leurs données.

Face à ces défis et pour fiabiliser les premiers indicateurs produits à partir de SIBIL, un partenariat a été établi avec le Centre national de la musique (CNM) et l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP), afin que le DEPS puisse mobiliser – uniquement à des fins d'observation statistique et dans le respect du secret statistique – les données détaillées sur les spectacles faisant l'objet de taxes dont le CNM et l'ASTP assurent la collecte. Le CNM collecte une taxe sur les spectacles de variétés et les concerts de musiques actuelles, pour soutenir le secteur. Parmi les structures redevables, on trouve des organisateurs de spectacles privés comme publics, responsables d'une billetterie tout au long de l'année ou de manière ponctuelle. Le champ est surtout musical, mais le CNM se partage également avec l'ASTP la collecte de la taxe pour les spectacles d'humour, comédies et théâtre musicaux selon le lieu de la représentation. De son côté, l'ASTP collecte depuis 2004 la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique dans l'objectif de soutenir la création et la diffusion théâtrale dans le champ privé. Pour un spectacle donné, seule l'une de ces deux taxes est payée, selon, principalement, la nature et le genre du spectacle.

La réconciliation de différentes sources statistiques pose toutefois à son tour de nombreux défis méthodologiques. Faute de pouvoir comparer les trois sources entre elles au niveau des spectacles et des représentations, une comparaison a été effectuée sur le nombre de représentations déclarées, par déclarant, dans chacune des sources. Les déclarants ont été identifiés par leur numéro Siret ou par leur nom tel qu'enregistré lors de leur déclaration lorsque le Siret était manquant ou entaché d'erreur. La source SIBIL a été systématiquement privilégiée sauf pour les déclarants non identifiés dans le dispositif ou pour ceux dont le nombre de représentations déclarées dans les sources CNM ou ASTP était supérieur de 5 % à celui déclaré dans

Tableau A – Nombre de représentations selon la source de données et le type de structures déclarantes

Unités

	Source SIBIL	Autres sources de données		Champ total
		ASTP	CNM	
Associations loi 1901 ou assimilé	47 949	5 533	10 953	64 435
Collectivités territoriales	11 378	1 629	1 923	14 930
Établissements publics	16 100	279	553	16 932
Sociétés commerciales	76 201	9 910	17 172	103 283
Total	151 628	17 351	30 601	199 580
<i>Nombre de déclarants</i>	<i>2 420</i>	<i>646</i>	<i>2 067</i>	<i>5 078</i>

Champ : ensemble des représentations déclarées dans SIBIL ou auprès de l'ASTP et du CNM, ayant donné lieu à l'émission de billets (payants ou non) en 2022.
 Note : 55 déclarants – non identifiés dans SIBIL – ont déclaré des représentations à la fois auprès du CNM et de l'ASTP ; les données ASTP et CNM présentées dans ce tableau ne reflètent nullement la totalité des champs ASTP et CNM mais uniquement les données des déclarants non identifiés dans SIBIL, mobilisées dans cette étude pour compléter le champ d'observation.

Source : SIBIL, ASTP, CNM, traitements DEPS

SIBIL. Finalement, les données retenues pour l'analyse proviennent de 2 420 déclarants SIBIL (152 000 représentations), complétées par celles de 646 déclarants auprès de l'ASTP (17 000 représentations) et de 2 067 déclarants auprès du CNM (31 000 représentations). L'ensemble des données porte au total sur 5 078 déclarants – dont la catégorie juridique a été identifiée par appariement avec le répertoire Sirene de l'Insee –, parmi lesquels 55 ont déclaré des spectacles à la fois auprès du CNM et de l'ASTP. Pour cumuler les montants de recettes déclarées toutes taxes comprises dans SIBIL et hors taxes auprès de l'ASTP et du CNM, le taux réduit de 5,5 % a été appliqué – taux en vigueur pour la plupart des événements culturels bien qu'un taux super-réduit de 2,1 % puisse dans certains cas s'appliquer.

Malgré ce travail de réconciliation des sources, de détection des doublons et d'harmonisation des concepts, il n'est pas exclu que certaines erreurs persistent, du fait de non-réponses, de réponses partielles ou d'erreurs de saisie. Les premiers résultats produits dans cette étude – qui pourront faire l'objet de révisions – constituent de ce fait le premier point d'une série statistique dont la robustesse et la qualité augmenteront au fil du temps, à mesure que les données collectées permettront de mieux appréhender le champ des déclarants et de systématiser les comparaisons et les détections d'erreurs ou d'incomplétude.

À lire aussi



32 pages, février 2023
ISBN 978-2-11-141024-4
Téléchargeable sur le site :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>
et sur www.cairn.info

CULTURE ÉTUDES 2023-2

Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale

Edwige Millery, Emmanuel Négrier, Stéphane Coursière

Près de 7 300 festivals ont connu une édition en 2019 et ont été recensés dans le cadre d'un ambitieux projet de cartographie nationale. Ces 7 300 festivals sont de taille et d'envergure très différentes : certains comptent plusieurs dizaines de propositions, quand d'autres s'apparentent plus à une fête de village inscrite dans une démarche artistique ou culturelle. Cette grande diversité forme la richesse de la réalité festivalière, qui s'est développée à la faveur des politiques culturelles mises en œuvre à partir de 1981, en mettant à l'honneur la dimension événementielle et son aspect festif.

L'étude propose une analyse régionale puis départementale du fait festivalier en se concentrant sur la densité de l'offre rapportée à la population, sur l'évolution du nombre de festivals analysée à partir de la décennie de leur création, sur leur programmation dominante et sur leur saisonnalité. Plus de quatre festivals sur dix sont des festivals de musique, près de la moitié ont été créés au cours de la dernière décennie et près de quatre sur dix se déroulent au cours de la saison estivale. L'histoire, les esthétiques de prédilection et l'héliotropisme expliquent les variations de leur présence selon les régions.

Si les départements urbains comptent un plus grand nombre de festivals, les départements ruraux disposent d'une offre riche rapportée à la population. Enfin, l'offre festivalière repose souvent sur un réseau d'acteurs et d'établissements culturels qui œuvrent toute l'année. La dynamique festivalière est donc tout à la fois éphémère et durable, car complémentaire d'une irrigation culturelle territoriale inscrite dans la permanence.

La cartographie nationale a été réalisée par France Festivals, le Centre d'études politiques et sociales (Cepel) et le DEPS.



24 pages, juin 2023
ISBN 978-2-11-141029-9
Téléchargeable sur le site :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>
et sur www.cairn.info

CULTURE CHIFFRES 2023-1

Le poids économique direct de la culture en 2021

Nicolas Pietrzyk

En 2021, le poids économique direct de la culture, c'est-à-dire la valeur ajoutée de l'ensemble des branches culturelles, s'établit à 45,3 milliards d'euros, soit 2,0 % de l'ensemble de l'économie, contre 2,1 % en 2020.

2021 est une année de reprise modérée d'activité pour les branches culturelles. Les niveaux d'activité restent inférieurs à ceux d'avant-crise, l'amélioration de la situation sanitaire n'étant que partielle. La valeur ajoutée des branches culturelles progresse de 3,3 % en valeur, soit un rythme inférieur à celui de l'économie française dans son ensemble (+ 7,5 %). Mesuré en volume, le rebond de l'activité des branches culturelles est plus marqué (7,7 %), et supérieur de 1,1 point à celui de l'ensemble de l'économie française (+ 6,6 %). Cela ne suffit toutefois pas à combler la perte d'activité subie par les secteurs en 2020 : l'activité en volume reste en recul de 10,9 % en 2021 par rapport à l'année 2019 (contre - 1,8 % pour l'ensemble de l'économie). Cela se constate en particulier pour les secteurs les plus affectés par la crise sanitaire, comme la projection cinématographique (- 52 % en volume entre 2019 et 2021), le spectacle vivant (- 36 %) et le patrimoine (- 29 %). Toutefois, les branches de l'audiovisuel (+ 2 %), du livre (+ 4 %) ou de l'enseignement artistique et culturel (+ 4 %) dépassent leur niveau d'activité d'avant-crise.

En 2021, l'audiovisuel reste en tête s'agissant du poids économique, suivi par le spectacle vivant, la publicité et le patrimoine. Au cours des vingt dernières années, le recul structurel de la branche de la presse est l'évolution la plus notable.

Abstract

Performing arts ticketing in 2022. A highly diverse sector

Encompassing fields as diverse as theatre, circus and solo shows, the performing arts covers a wide range of artistic fields, making the second-largest financial contribution to the cultural sector, second only to the audiovisual sector. According to data gathered by the Ministry of Culture's own ticketing data collection system (SIBIL), supplemented with data taken from the Centre national de la musique and the Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), at least 200,000 live performances were staged in 2022, drawing audiences of 53 million and generating ticketing revenue of 1.7 billion euros. The sheer diversity of live performance results not only in considerable heterogeneity between one area of the arts and another, but also within the individual fields themselves, where the number of performances, spectators, and ticket and performance takings can differ wildly. Concerts account for half of all audience figures, generating the highest turnover (1 billion euros, i.e. 60% of total ticket revenue), followed by theatre and related arts (27% of performing arts audiences and 320 million euros), musicals, comedy, cabaret, variety shows (18% and 290 million euros) and dance (5% and 74 million euros). However, half of all live performances are in the theatre or related arts and their venues are often smaller (averaging 140 attendees per performance), especially relative to those for musical performances (570 attendees), dance performances (300 attendees) or comedy (195 attendees). Forty percent of all live performances take place in the Paris region, but festivals also play a vital role in the cultural life of the region. Festival performances draw an average audience of 400 people, with audience averages varying from 80 people for theatre storytelling, puppet shows and mime right up to 1800 for pop and rock, and 3500 for rap and hip-hop performances, the latter two categories accounting for the highest ticket revenues. Whilst the diversity of artistic offerings is considerable, so too is the diversity of their sponsors. Half or all performances were reported by a commercial company, one in three by an association and one in six by a public institution or a territorial authority. Similarly, twenty percent of performances are given through nationally funded establishments or facilities which have received Ministry of Culture accreditation or appellation status. For such facilities, post-COVID crisis recovery has been slow: the number of performances reported in 2022 was up over 6% on 2019, but attendance figures were down by 7% and takings down by 11%. The attendance and types of performances available are therefore set out in this study, which provides the first snapshot of performing arts ticketing income for 2022.

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
Responsable de la publication : Inès Cartier

Date de publication : décembre 2023

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Théâtre, cirque, musique, danse ou encore seul-en-scène... le spectacle vivant, deuxième secteur culturel en matière de poids économique après l'audiovisuel, couvre une large variété de domaines esthétiques. D'après les données déclarées auprès du dispositif du ministère de la Culture SIBIL (Système d'information billetterie) et enrichies de celles du Centre national de la musique (CNM) et de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), au moins 200 000 représentations de spectacle vivant ont été données en 2022, qui ont rassemblé 53 millions de spectateurs et généré une recette de billetterie de 1,7 milliard d'euros.

La diversité du spectacle vivant induit une grande hétérogénéité d'un domaine esthétique à l'autre mais aussi au sein d'un même domaine, où le nombre de représentations, de spectateurs, la recette par billet et par représentation varient. Ainsi, les concerts rassemblent la moitié du public et génèrent les recettes les plus élevées devant le théâtre et les arts associés, les comédies musicales, l'humour, le cabaret, le music-hall et la danse. Si la diversité des propositions artistiques est grande, celle des déclarants l'est aussi. Une représentation sur deux est déclarée par une société commerciale, une sur trois par une association et une sur six par un établissement public ou une collectivité territoriale. Parallèlement, deux représentations sur dix sont données au sein du réseau constitué par les établissements publics nationaux ou les structures auxquelles le ministère de la Culture a délivré un label ou une appellation.

La fréquentation et les types de spectacles proposés sont ainsi détaillés dans cette étude qui établit une toute première photographie de la billetterie du spectacle vivant en 2022.

Téléchargeable sur le site :
www.culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques
et sur
www.cairn.info

ISBN : 978-2-11-141038-1

